

VD_GERICHTE ZA16.037324 vom 6. Februar 2017

VD Tribunal cantonal, 2017-02-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA16.037324

FR: VD_GERICHTE ZA16.037324 du 6 février 2017

IT: VD_GERICHTE ZA16.037324 del 6 febbraio 2017

Erwägungen

E. 2

Lieu, date et heure de la survenance de l'événement ? Le 31-01-2016, à [...] le soir.

E. 3

Quand avez-vous ressenti pour la première fois des douleurs ? Le même soir.

- 3 - [...]

E. 5

En l'occurrence, le Dr [...] a diagnostiqué chez l'assuré une entorse de la cheville gauche. Aucune pièce au dossier ne justifie de s'écarter de ce constat, étant au demeurant relevé que les conclusions du Dr [...], dont les radiographies n'ont révélé aucune lésion ostéo-articulaire, ne sont pas contradictoires avec le diagnostic d'entorse. Dans ces conditions, il apparaît établi au degré de la vraisemblance prépondérante généralement requis en matière d'assurances sociales (ATF 135 V 39, consid. 6.1 et les références) que l'assuré, dans le cadre d'une activité sportive, s'est fait une entorse à la cheville gauche à la suite d'un saut. Cette atteinte correspond à une lésion de ligaments au sens de l'art. 9 al. 2 let. g OLAA (TF U 287/2000 du 22 février 2002 consid. 2d). Cette lésion étant assimilée à un accident, c'est à tort que l'intimée a refusé de prendre en charge l'événement du 31 janvier 2016.

E. 6

a) Compte tenu de ce qui précède, le recours doit être admis et la décision sur opposition attaquée réformée en ce sens que l'intimée est tenue de prendre en charge les suites de l'événement survenu le 31 janvier 2016.

- 12 - b) La procédure étant gratuite, le présent arrêt est rendu sans frais de justice (cf. art. 61 let. a LPGA ; art. 45 LPA-VD). La recourante, non assistée par un mandataire professionnel et qui intervient en qualité d'assureur social et donc dans l'accomplissement de tâches réglées par le droit public, n'a pas droit à des dépens (ATF 128 V 124 consid. 5b ; 126 V 143 ; TF 9C_927/2010 du 4 août 2011 consid. 6).

- 13 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.